



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DCM\_230902\_022**  
**SÉANCE DU SAMEDI 02 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt trois, le deux septembre à 09h50, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick LEBRETON – Maire.

Date de la convocation	25 août 2023
Nombre de conseillers en exercice	39
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33
Suffrages exprimés	33

**Présents :**

LEBRETON Patrick ; LANDRY Christian ; MUSSARD Rose-Andrée ; MOREL Harry Claude ; LEJOYEUX Marie Andrée ; VIENNE Axel ; JAVELLE Blanche Reine ; MUSSARD Harry ; HUET Marie-Josée ; LEBON David ; COURTOIS Lucette ; D'JAFFAR M'ZE Mohamed ; LEVENEUR-BAUSSILLON Inelda ; LEBON Guy ; KERBIDI Gérald ; HOAREAU Emile ; NAZE Jean Denis ; HUET Henri Claude ; MUSSARD Laurent ; DAMOUR Colette ; MOREL Manuela ; COLLET Vanessa ; CADET Maria ; GEORGET Marilynne ; K/BIDI Emeline ; LEICHNIG Stéphanie ; HOAREAU Sylvain ; HUET Mathieu ; FRANCOMME Mélanie ; LEBON Louis Jeannot

**Absents – Représentés**

FULBERT-GÉRARD Gilberte représenté(e) par MUSSARD Rose-Andrée  
BATIFOULIER Jocelyne représenté(e) par VIENNE Axel  
AUDIT Clency représenté(e) par LEBON David

**Absents**

HUET Jocelyn ; BENARD Clairette Fabienne ; DAMOUR Jean Fred ; GUEZELLO Alin ; K/BIDI Virginie ; LAW-LEE Dominique

**Secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LEICHNIG Stéphanie, Conseillère municipale, a été désignée à l'unanimité des suffrages exprimés pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : Concert « Années 80 – Édition 2023 » - Don d'entrées gratuites et jeu concours de la Ville de Saint Joseph**

**Le Président de séance expose :**

La Ville de Saint-Joseph organise un concert le 9 septembre 2023 dans le cadre des « Années 80 -Edition 2023 » avec la venue de l'artiste Gilbert Montagné.

Le concert est programmé sous la Halle et le tarif de la place sera fixé à 10 euros.

Afin d'accroître la communication autour de cet évènement tout en permettant au public de bénéficier de places offertes, la Ville de Saint-Joseph souhaite offrir 50 lots de 2 places, réparties comme suit :

- 15 lots de 2 places (soit 30 entrées) aux internautes de la page Facebook officielle de la Ville ;
- 20 lots de 2 places (soit 40 entrées) aux radios partenaires ;
- 10 lots de 2 places (soit 20 entrées) au média associatif « Mon Saint-Jo » ;
- 5 lots de 2 places (soit 10 entrées) à la page Facebook NOUT QUARTIER VINCENDO (<https://www.facebook.com/groups/925848597610263>) ;

Pour un total de 100 places, soit 1 000 euros.

Pour les places dédiées aux internautes de la Ville, la Commune souhaite organiser un jeu-concours totalement gratuit sur sa page Facebook.

Il s'agira de demander aux internautes d'aimer la page de la Ville, la publication dédiée, et de la commenter.

Le jeu sera ouvert du 3 septembre 2023 à 10 heures au 7 septembre 2023 à 10 heures.

Ces éléments sont complétés dans le règlement du jeu-concours annexé à la présente.

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver la distribution gratuite de 100 places réparties sur l'ensemble des partenaires ;
- d'approuver la mise en place de ce jeu-concours sur la page Facebook de la Ville ;
- d'approuver le règlement du jeu-concours annexé à la présente ;
- d'approuver la dotation telle que définie au règlement ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.

Le conseil municipal est invité à en délibérer.

---

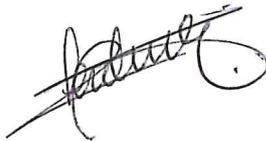
Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la note explicative de synthèse n°22,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (33 voix pour) :**

- Article 1<sup>er</sup> .-** D'APPROUVER la distribution gratuite de 100 places réparties sur l'ensemble des partenaires comme suit :
- 15 lots de 2 places (soit 30 entrées) aux internautes de la page Facebook officielle de la Ville ;
  - 20 lots de 2 places (soit 40 entrées) aux radios partenaires ;
  - 10 lots de 2 places (soit 20 entrées) au média associatif « Mon Saint-Jo » ;
  - 5 lots de 2 places (soit 10 entrées) à la page Facebook NOUT QUARTIER VINCENDO.
- Article 2.-** D'APPROUVER la mise en place de ce jeu-concours sur la page Facebook de la Ville.
- Article 3.-** D'APPROUVER le règlement du jeu-concours annexé à la présente délibération.
- Article 4.-** D'APPROUVER la dotation telle que définie au règlement.
- Article 5.-** D'AUTORISER le Maire à signer tout document ou pièce se rapportant à cette affaire.
- Article 6.-** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'élue déléguée COURTOIS Lucette	La secrétaire de séance LEICHNIG Stéphanie
	

Acte rendu exécutoire  
par transmission en Préfecture le : 02 septembre 2023  
Et publication ou notification le : 02 septembre 2023  
Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 02 septembre 2023